L'ÉCOLE DE DESIGN
Nantes Atlantique

STRATÉGIE
ENTREPRISES

DESIGN FOR CREATIVE INNOVATION*

* Design pour une innovation créative

UNE GRANDE ÉCOLE DE DESIGN

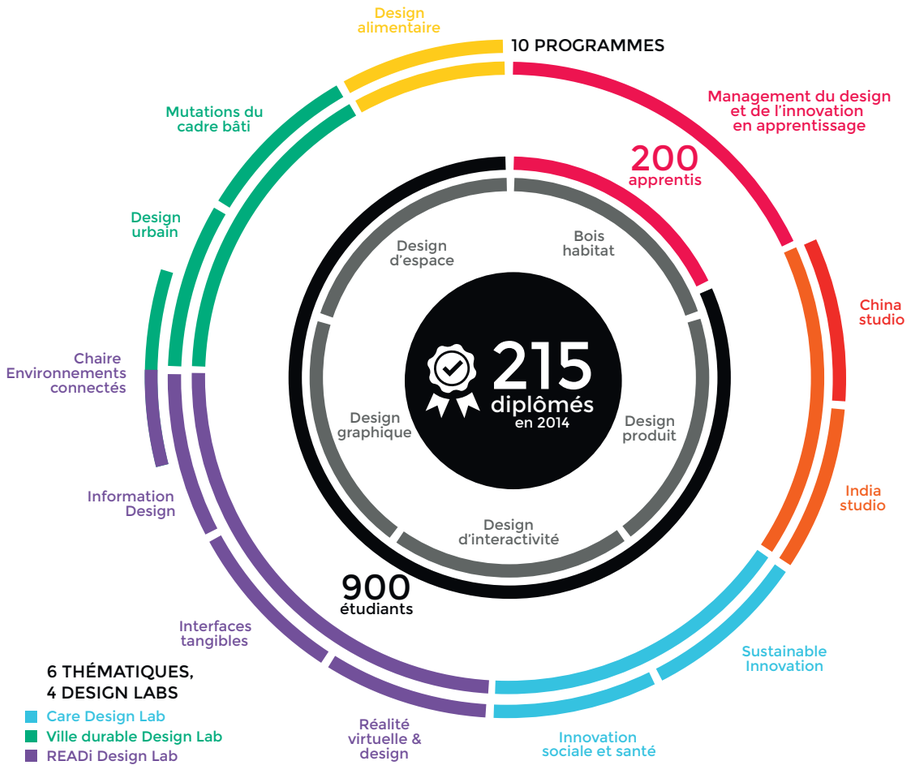

UNE ÉCOLE EN INTERACTION AVEC L'ENTREPRISE

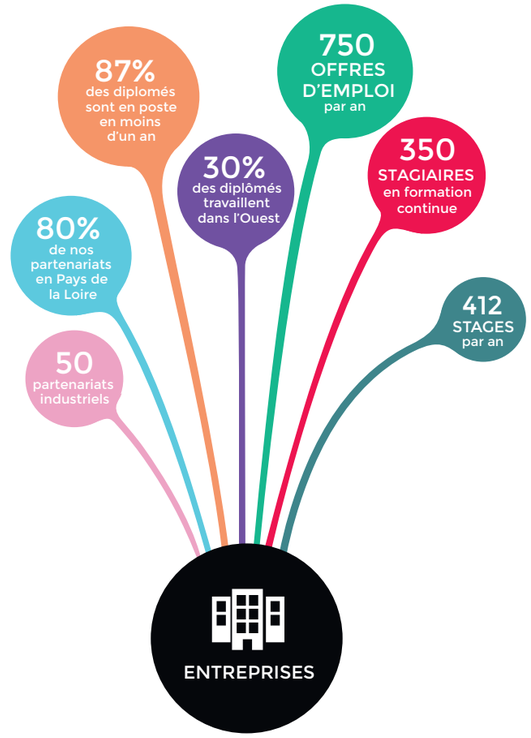
87% des diplômés sont en poste en moins d'un an
750 OFFRES D'EMPLOI par an
30% des diplômés travaillent dans l'Ouest
350 STAGIAIRES en formation continue
80% de nos partenariats en Pays de la Loire
412 STAGES par an
50 partenariats industriels
ENTREPRISES

UN CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS

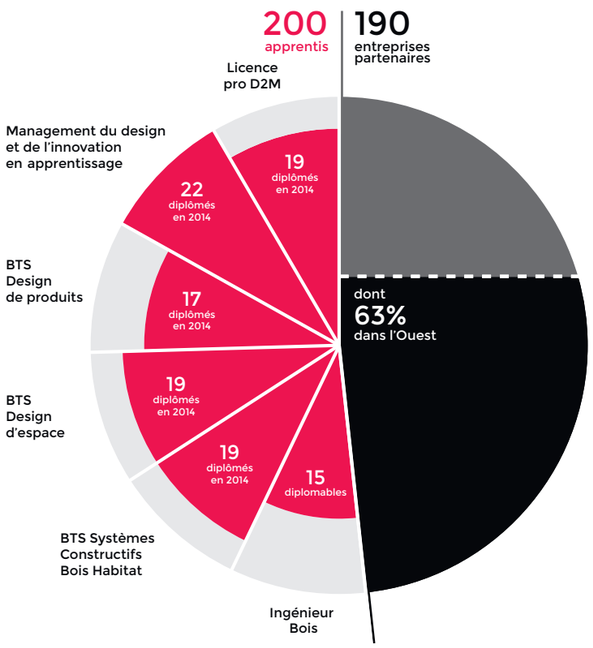

DES PARCOURS D'EXCELLENCE DU LOCAL À L'INTERNATIONAL

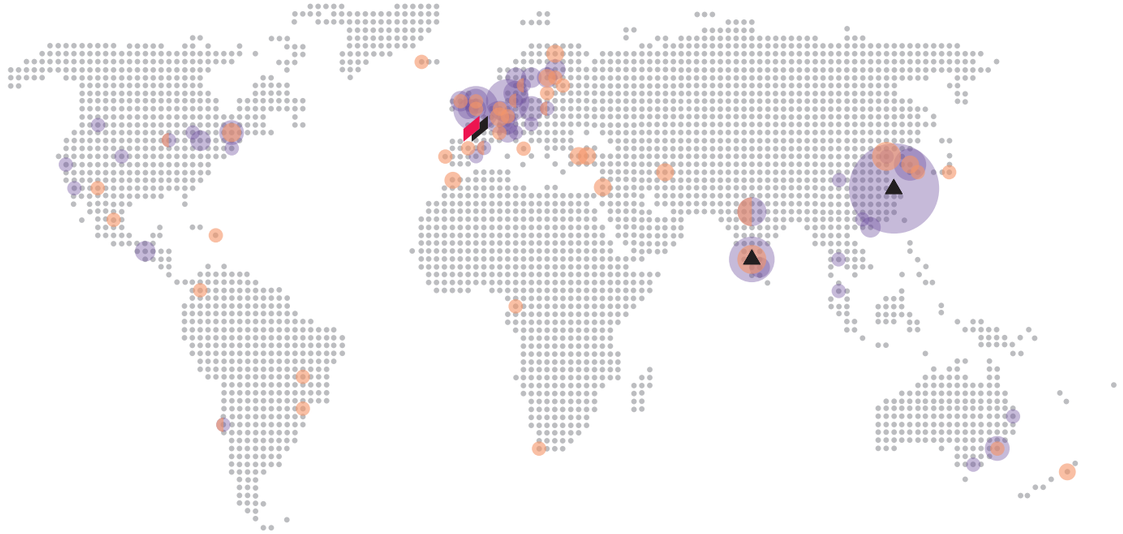

LÉGENDE

- L'École de design Nantes Atlantique
- 2 antennes
- 144 stagiaires à l'étranger en 2014
- 120 étudiants étrangers à L'École de design Nantes Atlantique en 2014

PLACEMENT DES DIPLÔMÉS 2013

30% à l'étranger	30% dans l'Ouest de la France	40% dans le reste de la France

TAXE D'APPRENTISSAGE 2015

RÉFORME 2015 : NOUVELLE RÉPARTITION

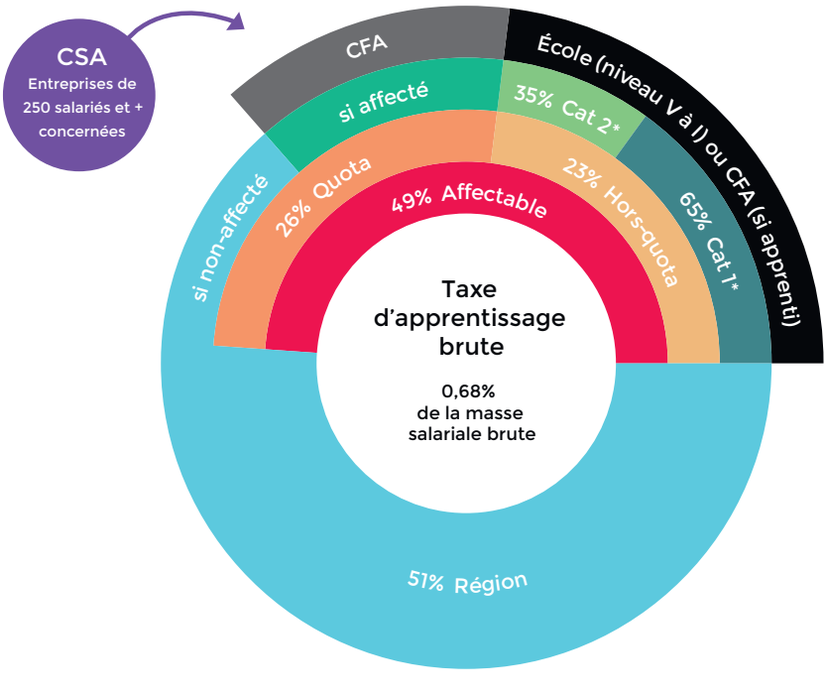

LÉGENDE

Catégorie 1 : Formation de niveau III, IV et V (CAP, BEP, BAC, BAC + 2, BTS, DUT)
Catégorie 2 : Formation de niveau I et II (Licence, BAC + 4, BAC + 5, et plus...)
CSA : Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage
CFA : Centre de Formation d'Apprentis

NOS HABILITATIONS :

Code UAI	Établissement	Quota	Hors-Quota	
			Cat 1	Cat 2
0442590B	CRÉATION ET INNOVATION INDUSTRIELLE L'ÉCOLE DE DESIGN Nantes Atlantique CFA	Plein droit	Plein droit si apprenti	Plein droit si apprenti
0442085C	L'ÉCOLE DE DESIGN Nantes Atlantique		Plein droit	Plein droit

VOTRE CONTRIBUTION

La taxe d'apprentissage permet à nos étudiants d'aujourd'hui et de demain de bénéficier des meilleures conditions de formation pour développer leurs compétences et être opérationnels pour vous.

MODE D'EMPLOI :

1. • Retirez votre bordereau auprès de votre OCTA (liste des OCTA sur www.travail.gouv.fr). Pour calculer votre taxe d'apprentissage, consultez **www.intertaxe.org**
2. • Désignez-nous comme bénéficiaire de votre versement en mentionnant le CFA Création et innovation industrielle pour le Quota et L'École de design pour le Hors-quota.

SYNTHÈSE DES OBLIGATIONS : TAXE D'APPRENTISSAGE 2015

Le paiement des contributions de taxe d'apprentissage doit être effectué avant le 1er mars 2015.

Attention : pour toutes nouveautés réglementaires 2015 et la réforme en cours, renseignez-vous auprès de votre OCTA.

Soutenez-nous en :

- versant votre quota au CFA, mais aussi votre Hors-quota si le versement fait au titre du quota est inférieur au coût de formation de l'apprenti ;
- versant la Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage au CFA (ne concerne que les entreprises de plus de 250 salariés dont le nombre moyen d'alternants est inférieur à 4% de l'effectif annuel de l'entreprise) ;
- versant votre Hors-quota à l'École de design.

L'ÉCOLE DE DESIGN Nantes Atlantique
STRATÉGIE ENTREPRISES

MERCI DE VOTRE SOUTIEN

Vous pouvez nous retrouver sur le site de la Préfecture des Pays de la Loire :
http://www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr/taxe_apprentissage.html
Bulletin de promesse en ligne :
www.lecolededesign.com/taxe2015

CONTACT

Loïc MILIN
Responsable projets et taxe d'apprentissage
[t] +33 (0)2 51 13 56 92
[m] +33 (0)6 70 50 92 22
lo.milin@lecolededesign.com

Atlanpole La Chantrerie - Rue Christian Pauc
BP 30607 - 44306 Nantes cedex 3 - FRANCE

une école CCI NANTES ST-NAZAIRE · PAYS DE LA LOIRE · l'Europe s'engage en Pays de la Loire

Impression sur papier Fedrigoni Fabriano Life (partiellement recyclé, certifié FSC)